

### La doctrine et les critères

La doctrine de la guerre juste, formulée en particulier par des théoriciens chrétiens comme Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin, et développée notamment par Grotius, tente de concilier le précepte chrétien de non-violence, et la possibilité de faire la guerre, en autorisant celle-ci sous certaines conditions.

Le christianisme considère qu'il ne faut pas porter atteinte à la vie humaine, mais cette doctrine reconnaît la nécessité ponctuelle pour les Etats de recourir à la force armée, notamment pour défendre les citoyens, la justice, protéger la vie d'innocents et défendre des valeurs morales. La théorie de la guerre juste a donc pour but de délimiter un usage de la violence politique qui soit éthiquement approprié.

Elle propose une ligne de conduite pour les Etats dans les situations de conflit, et montre que l'entrée en guerre, sauf dans certaines circonstances délimitées, est moralement condamnable.

Cette théorie se distingue à la fois de l'école réaliste (profondément sceptique sur l'application de principes moraux comme la justice aux questions de politique étrangère, car seuls le pouvoir et la sécurité nationale motivent l'Etat pendant la guerre), et de l'approche pacifiste (dans laquelle la meilleure solution est toujours de ne pas conduire une guerre, alors que la théorie de la guerre juste est plus permissive sur la question).

La doctrine de la guerre juste part de la double interrogation :

- Quand a-t-on le droit de recourir à la guerre ?

- Qu'est-il permis de faire pendant la guerre ?

Une première partie de la doctrine, le jus ad bellum, répond à la première question, définissant les circonstances dans lesquelles l'utilisation de la force militaire est justifiée ; la seconde partie, le jus in bello, précise comment conduire une guerre de manière éthique<sup>1</sup>.

#### ❖ Le jus ad bellum

Pour déclarer une guerre juste, les conditions suivantes sont requises:

**Une cause juste** : la guerre est juste si sa cause est justifiée, si elle a un poids moral suffisant. Elle peut être déclarée pour réparer une injustice, un dommage subi, et la guerre défensive contre une attaque armée est toujours considérée comme une cause juste.

**Des intentions "droites"** : une guerre juste peut seulement être déclenchée en ayant en vue le bien commun, non pas l'intérêt personnel du chef de guerre. Il faut que la cause invoquée soit réellement la raison pour laquelle la guerre est déclarée.

**Une autorité légitime** : une guerre est juste seulement si elle est déclarée par une autorité politiquement, socialement légitime, non pas par d'autres individus ou groupes.

**L'ultime recours** : une guerre est juste seulement si elle est déclarée en dernier recours, toutes les options non-violentes doivent avoir été tentées avant que l'usage de la force puisse être justifié.

**La proportionnalité** : il faut prendre en considération le bien attendu de la guerre par rapport aux dégâts qu'elle entraîne : une guerre ne peut pas être menée si l'on peut prévoir qu'elle causera au total plus de mal que de bien.

**Une probabilité raisonnable de succès** : on ne peut pas justifier moralement qu'il y ait des morts et des blessés pour une cause désespérée.

**Le but ultime** doit être le rétablissement de la paix, et la paix établie après la guerre doit être préférable à la paix qui prévalait antérieurement.

#### ❖ Le jus in bello

Dans la conduite de la guerre, les critères suivants doivent notamment être respectés :

**Obéissance aux réglementations internationales**, particulièrement à celles qui interdisent certaines armes (armes chimiques, armes biologiques, et armes nucléaires).

**La distinction entre combattants et non-combattants** : les civils ne doivent pas être les cibles de la guerre, et des efforts doivent être entrepris pour éviter de tuer des civils. La mort des civils est justifiable seulement s'il s'agit de victimes inévitables d'une attaque sur une cible militaire.

**La proportionnalité** entre les moyens utilisés et l'objectif militaire légitime que l'on veut atteindre.

Le respect des conventions internationales sur les prisonniers de guerre.

## **La guerre juste dans les débats actuels**

Une interrogation sur les critères de la guerre juste est toujours d'actualité. Celui qui mène la guerre doit de plus en plus tenir compte du fait qu'il ne s'engage pas seul dans la guerre, et pour cela s'assurer un soutien populaire en justifiant moralement la guerre. La guerre a souvent été justifiée par des obligations morales imposées aux hommes par la croyance, qui selon eux rendent leur cause juste. Il en est ainsi des nombreuses guerres de religion, Croisades, Djihad.

Mais une guerre peut être motivée par d'autres causes, par exemple un attachement à la patrie, et considérée également comme juste si elle vise à la défense de libertés, d'une culture, de traditions... Bien souvent les parties au combat considèrent une guerre comme juste en la justifiant idéologiquement, même si elle ne respecte pas tous les critères évoqués ci-dessus.

Aujourd'hui, l'idéal démocratique est une motivation qui peut amener des guerres d'un nouveau genre, ainsi les Etats-Unis voient dans la guerre contre le terrorisme une guerre juste. Cependant, dans ce cas, on voit que les critères de la guerre juste ne sont pas tous respectés.

On constate en effet que la guerre contre l'Irak est une guerre préemptive, et non pas une guerre de défense en réaction à une attaque ; de plus ce n'est pas en dernier recours ni de manière proportionnelle que la force armée a été employée ; il n'est pas certain que l'intention était droite, car l'existence d'armes de destruction massive en Irak n'était pas prouvée ; les chances d'atteindre l'objectif visé étaient faibles ; les principes du jus in bello n'ont pas tous été respectés (il est très difficile de faire une différence objective entre les non-combattants et des terroristes difficilement identifiables), les civils deviennent donc facilement des cibles<sup>2</sup>.

L'action des terroristes ne respecte pas non plus les critères de la guerre juste : les terroristes prétendent défendre une cause juste, mais les objectifs visés sont multiples et ne sont pas tous atteignables ; en outre le terrorisme fait voler en éclat les notions de proportionnalité de l'usage de la force et de distinction entre civils et combattants, puisque les terroristes font en sorte de tuer le plus grand nombre de civils<sup>3</sup>.

On remarque ainsi que peu de guerres sont justes, car pour être considérées comme telles, il faudrait qu'elles soient à la fois moralement justifiées, et menées d'une manière juste – or beaucoup de guerres dont la cause est juste sont rendues injustes par leur non-respect du jus in bello.

Notes:

<sup>2</sup><http://www.barnard.edu/bcnw/respondingtoviolence/crawford.htm>

<sup>3</sup><http://www.fondapol.org/CR/lettre/lettre5/lettresemaine2.html>

## **LE CEREM**

De création récente, le Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire (CEREM), implanté à l'Ecole militaire et placé sous l'autorité du Directeur de l'enseignement militaire supérieur, a pour mission de développer et promouvoir la pensée stratégique de défense.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site internet:

<http://www.cerems.defense.gouv.fr>

## **Publications**

"Réflexions sur l'environnement stratégique. Contribution à la préparation du livre blanc sur la défense nationale et la sécurité intérieure", Cahier du CEREM.

Cet article est disponible sur la bibliothèque électronique du CEREM: <http://www.cerems-biblio.fr>, rubrique fonds documentaire.



Si vous ne désirez plus recevoir la lettre du CEREM, veuillez envoyer un mail à : [publications@cerems.defense.gouv.fr](mailto:publications@cerems.defense.gouv.fr)